L'environnement que je choisis...

FRONTENAC

PROVINCE DE QUÉBEC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal de Frontenac, le **1er décembre 2026 à 19h30,** au lieu habituel des séances, au 2430 rue St-Jean à Frontenac.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE 2026-006

NATURE ET EFFETS :

La demande a pour but de régulariser le positionnement d'un bâtiment (yourte), habitation de forme circulaire, située sur le lot 4 972 635, afin de permettre une marge latérale de 4.70 mètres au lieu de 5 mètres, tel que mentionné à *l'article 7.4.3 du règlement de zonage 510-2026.* Ce bâtiment se trouve dans la zone récréative 4 (REC-4).

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

Lot 4 972 635, situé au 1255 Route 161, propriété de Camping Aventure Mégantic Inc.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ au 2430 rue St-Jean, Frontenac, ce douzième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-six.

Jean-Sébastien Roy,
Directeur général et
greffier-trésorier